

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 29
Nombre de conseillers :
. en exercice : 29
. présents : 29

**PROCES VERBAL
DE L'INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DE L'ELECTION D'UN MAIRE ET DE 8 ADJOINTS**

L'an deux mille quatorze, le Trente mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de MAXEVILLE proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis en mairie sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-8, L. 2122-9 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation à été affichée le 24 mars 2014.

Etaient présents les conseillers municipaux :

1 – Christophe CHOSEROT	16 – Mounia EL BAZINI
2 – Martine BOCOUM	17 – Jean BIGOT
3 – Romain MIRON	18 – Brigitte BELLUSSI
4 – Annie DELRIEU	19 – Didier BONHOMME
5 – Olivier PIVEL	20 – Bernadette BEDEL
6 – Jacqueline RIES	21 – Alain SIMON
7 – Bernard RICCI	22 – Noëlle BAR
8 – Emmanuelle COLLET	23 – Henri BEGORRE
9 – Christophe RACKAY	24 – Mireille GAZIN
10 – Frédérique GORSKI	25 – Cédric HUMBERT
11 – Olivier HENRIET	26 – Corinne FEUILLATRE
12 – Maëva JOUVIEN-MOURI	27 – Peggy ZARRAR
13 – Bruno GUILLAUME	28 – Michel BONAMOUR
14 – Delphine JONQUARD	29 – Edwige FRANZETTI
15 – Patrick CUNY	

Absents ayant donné procuration : Néant

La séance est ouverte sous la présidence de M. BEGORRE Henri, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections, et a déclaré installés :

M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, Mme Jacqueline RIES, M. Bernard RICCI, Mme Emmanuelle COLLET, M. Christophe RACKAY, Mme Frédérique GORSKI, M. Olivier HENRIET, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Bruno GUILLAUME, Mme Delphine JONQUARD, M. Patrick CUNY, Mme Mounia EL BAZINI, M. Jean BIGOT, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Didier BONHOMME, Mme Bernadette BEDEL, M. Alain SIMON, Mme Noëlle BAR, M. Henri BEGORRE, Mme Mireille GAZIN, M. Cédric HUMBERT, Mme Corinne FEUILLATRE, Mme Peggy ZARRAR, M. Michel BONAMOUR, Mme Edwige FRANZETTI.
dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mme BAR Noëlle, la plus âgée des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaires :

- Mme Maëva JOUVIEN-MOURI
- Mme Peggy ZARRAR

Observations et réclamations : NEANT

.../...

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-8, L. 2122-9 et L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>)	07
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

- M. Christophe CHOSEROT : 22 voix (vingt deux voix)

M. Christophe CHOSEROT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DES MAIRES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. CHOSEROT Christophe, élu Maire, à l'élection des Maires Adjoins.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2

Considérant que, dans les communes de 3.500 habitants et plus, les Maires Adjoins sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
A déduire (<i>bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante</i>)	07
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

A obtenu :

- La liste BOCOUM Martine : 22 voix (vingt deux voix)

La liste BOCOUM Martine, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés Maires Adjoins et immédiatement installés :

Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, Mme Jacqueline RIES, M. Bernard RICCI, Mme Emmanuelle COLLET, M. Christophe RACKAY.

**Pour extrait certifié conforme,
MAXEVILLE, 31 mars 2014**

Le Maire,

Christophe CHOSEROT

Département : MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement : NANCY
Canton : POMPEY
Commune : **MAXEVILLE**

Nombre de conseillers :
. en exercice : 29
. présents : 29
. votants : 29

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Mars 2014**

L'an deux mille quatorze, le trente mars, à 11 heures, les membres du Conseil Municipal de MAXEVILLE convoqués le 24 Mars 2014, se sont réunis en mairie sous la présidence de M. Henri BEGORRE (Maire), conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée le 24 Mars 2014.

Présents : M. Christophe CHOSEROT, Mme Martine BOCOUM, M. Romain MIRON, Mme Annie DELRIEU, M. Olivier PIVEL, Mme Jacqueline RIES, M. Bernard RICCI, Mme Emmanuelle COLLET, M. Christophe RACKAY, Mme Frédérique GORSKI, M. Olivier HENRIET, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI, M. Bruno GUILLAUME, Mme Delphine JONQUARD, M. Patrick CUNY, Mme Mounia EL BAZINI, M. Jean BIGOT, Mme Brigitte BELLUSSI, M. Didier BONHOMME, Mme Bernadette BEDEL, M. Alain SIMON, Mme Noëlle BAR, M. Henri BEGORRE, Mme Mireille GAZIN, M. Cédric HUMBERT, Mme Corinne FEUILLATRE, Mme Peggy ZARRAR, M. Michel BONAMOUR, Mme Edwige FRANZETTI.

Absents ayant donné procuration : Néant

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Maëva JOUVIEN-MOURI et Mme Peggy ZARRAR ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'ils ont acceptées.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie.

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre de Maires Adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 8 postes d'adjoints.

VOTE DU CONSEIL : A L'UNANIMITE

**Pour extrait certifié conforme,
MAXEVILLE, 31 mars 2014**

Le Maire,

Christophe CHOSEROT